

cndp  
Commission nationale  
du débat public



**Bilan**  
du débat public  
sur le projet de ligne  
à Très Haute Tension  
Cotentin-Maine

Octobre 2005 - Février 2006

établi par Yves Mansillon,  
Président de la Commission Nationale  
du Débat Public

Avril 2006

## DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A TRÈS HAUTE TENSION COTENTIN-MAINE.

### BILAN ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

La Commission nationale du débat public est saisie le 31 Janvier 2005 par le Directeur de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) du projet Cotentin-Maine, projet qui prévoit la création de postes électriques et de lignes électriques à très haute tension (THT) sur une longueur de 150 à 200 km pour assurer "l'insertion du groupe de production Flamanville 3" - c'est-à-dire du projet de réacteur EPR qui serait implanté sur le site existant de Flamanville dans la Manche - dans le réseau public de transport d'électricité. Cette saisine était prévue puisque le Président d'EDF l'avait annoncée en adressant à la Commission nationale du débat public le dossier du projet d'EPR en Novembre 2004 ; en décidant le 1<sup>er</sup> Décembre 2004 d'organiser un débat public sur le projet d'EPR, la CNDP avait indiqué qu'elle apprécierait au vu du dossier de RTE les liens à établir entre les débats sur les deux projets.

La décision de la CNDP, le 2 Mars 2005, comporte des dispositions de différentes natures :

- il n'y a pas d'hésitation à décider que ce projet doit faire l'objet d'un débat public : cela est motivé par le caractère d'intérêt national du projet qui est présenté par le dossier de saisine comme ayant pour objectif de maintenir la sûreté de fonctionnement du système électrique français lors de la mise en service de l'EPR qui viendrait alors accroître sensiblement la capacité de production de la centrale de Flamanville ;
- mais la question importante est de savoir si ce débat public est distinct de celui portant sur le projet d'EPR ou s'il y a un seul débat public portant sur les deux projets. Plaident pour cette dernière solution les liens étroits existants entre les deux projets : l'EPR nécessite la THT et la THT ne serait pas prévue sans l'EPR. Mais c'est le seul argument, alors qu'il y a plusieurs raisons d'avoir deux débats publics : les deux projets concernent des ouvrages de nature différente, portés par des maîtres d'ouvrages différents (même si RTE est une filiale d'EDF) ; mais surtout les problématiques sont différentes, les territoires concernés ne coïncident pas et les populations intéressées ne sont pas les mêmes. La Commission nationale décide donc en ce sens, après débat mais à l'unanimité : elle organisera elle-même ce débat public et en confiera l'animation à une commission particulière ;

- cependant, elle a naturellement la volonté d'assurer la cohérence entre les deux débats publics et elle prévoit dès ce jour de leur donner le moment venu un calendrier commun et de coordonner leur organisation de façon notamment à ce que la discussion sur l'opportunité des projets puisse s'éclairer mutuellement. Ultérieurement seront prévues dans le programme des débats des réunions communes, un représentant d'une commission particulière sera présente à certaines réunions de l'autre débat...
- ayant le souci que le débat puisse s'engager sur des bases claires et compréhensibles pour tous, la CNDP précise les conditions que devra remplir le dossier du débat préparé par le maître d'ouvrage à l'intention du public :
  - la zone d'étude envisagée apparaissant très étendue, la CNDP demande que soient définis de façon plus restreinte quelques couloirs d'études (avec indication des impacts qu'il auraient sur les territoires et sur l'environnement),
  - elle demande également que soient présentées de façon plus précise et plus argumentée les alternatives techniques susceptibles de répondre à l'objectif de maintien du synchronisme du système électrique.

A la même séance, la CNDP désigne le Président de la commission particulière,

M. Jean-Pierre GIBLIN, puis, aux deux séances suivantes et sur sa proposition, les membres :

MM. Loïc BLONDIAUX, François BONNEAUD, Jean-Bernard MABILAIS et Jean-Paul VELLAUD.

Je veux les remercier vivement les uns et les autres d'avoir accepté ces responsabilités, de s'y être consacrés activement et d'avoir mené ce débat public d'excellente façon malgré quelques moments difficiles.



M. GIBLIN décrit dans son compte-rendu le travail de préparation qu'il a fait avec l'aide de ses collègues. D'une part, ils ont rencontré les grands acteurs élus, professionnels ou associatifs, pour les informer de ce que sont le débat public et ses règles et pour leur demander leurs préoccupations et leurs attentes. D'autre part, ils ont travaillé avec RTE pour veiller à ce que le dossier du débat réponde bien au souci d'informer le public de façon complète et accessible, malgré le caractère techniquement complexe de certains aspects. Enfin la CPDP a conçu l'organisation du débat public de façon à ce qu'il permette à la fois de bien aborder tous les aspects du projet, d'assurer la coordination avec le débat sur l'EPR, d'approfondir certains thèmes apparus comme les plus sensibles aux yeux de la population, enfin de couvrir le mieux possible toute la zone concernée par les différents couloirs possibles de passage de la ligne THT (il faut rappeler que celle-ci s'étend principalement sur toute la partie Sud de la Manche, une bande Est de l'Ille et Vilaine, une partie Nord-Ouest de la Mayenne ainsi que quelques cantons ou parties de cantons du Calvados et de l'Orne).

Le travail ainsi effectué à un bon rythme permet à M. GIBLIN de présenter à la CNDP dans sa séance de début Juillet le projet de dossier du débat et de lui proposer le calendrier et les modalités d'organisation du débat public ; la Commission nationale décide ainsi un débat d'une durée de quatre mois, du 24 Octobre 2005 au 23 Février 2006 (c'est-à-dire un calendrier voisin de celui du débat sur l'EPR qui débutera seulement quelques jours plus tôt, comme il est logique) ; il comportera, entre les réunions de lancement (une dans chacun des trois départements principalement concernés) et les réunions de synthèse, des réunions thématiques (dont une commune avec le débat EPR sur l'alimentation électrique du Grand Ouest) et des réunions de proximité, en tout une quinzaine de réunions.

Les perturbations rencontrées par le débat sur le projet d'EPR à son début, qui imposèrent de modifier le programme des premières réunions avec un décalage de quelques jours, conduisirent, dans le même esprit de cohérence entre les deux débats, à réaménager les dates des deux premières réunions.



Le débat public a permis une large information de la population sur le projet sous tous ses aspects grâce à la diffusion initiale des documents, puis par les différentes actions ou initiatives de la Commission particulière pendant le débat.

Les 155 000 foyers de la zone concernée par les différents couloirs possibles de passage de la ligne ont reçu en même temps le "Journal du débat" n° 1 et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage (avec les inévitables défaillances que comporte un envoi non nominatif). Le dossier complet du maître d'ouvrage (environ 80 pages) a été accessible sur le site Internet depuis la fin du mois de Juillet ; imprimé à 10 000 exemplaires, il a été mis à la disposition du public lors des réunions publiques et a été adressé sur leur demande à environ 1 100 personnes ; il en a été de même pour les deux numéros suivants du Journal du Débat et pour les cahiers d'acteurs.

Rappelons que le cahier d'acteur consiste pour la CPDP à imprimer et diffuser une contribution particulièrement intéressante et argumentée, qu'elle émane d'une collectivité, d'une association, d'un organisme professionnel, ... ; en l'occurrence, il y a eu une forte mobilisation de ces différentes catégories et 24 organismes ont souhaité bénéficier de cette formule qui leur permet de faire connaître leurs positions et leurs arguments.

La CPDP a veillé à mettre régulièrement sur le site Internet, en plus des comptes-rendus des réunions, des documents liés aux différents aspects du projet ; je signale en particulier la dizaine de documents portant sur les champs électro-magnétiques et leurs effets sur la santé, avec les plus récentes études sur le sujet. Ce site Internet a connu une bonne fréquentation puisqu'il a reçu plus de 13 000 visites en neuf mois.

La CPDP a également eu largement recours à tous les moyens permettant de faire connaître le projet, le débat public, les lieux et dates des réunions publiques : expositions itinérantes, stands d'exposition dans les mairies, affichage, tracts d'information dans les lieux publics... .

Enfin elle a eu des relations étroites avec tous les médias régionaux et locaux (ainsi qu'avec la presse nationale) ; ceux-ci ont manifestement été intéressés et ont rendu compte de façon régulière du débat public, de son contenu et des sujets ou des événements qui y étaient liés (environ 300 articles en tout); il faut en effet signaler que, un peu en 2004 mais surtout dès le premier semestre 2005, un certain nombre de collectivités ou d'organismes professionnels ont organisé des réunions sur le sujet, que des associations se sont constituées pour exprimer leur opposition au projet et que tout cela a provoqué un débat avant le débat qui a contribué à attirer l'attention du public.



De fait, la participation au débat public lui-même a été soutenue : 4 300 personnes ont participé aux réunions publiques, ce qui est très significatif si l'on considère que la zone d'étude ne compte aucune grande agglomération. Mais il ne faut pas oublier les autres formes de participation : environ 1 100 demandes de documentation, presque 500 questions transmises par différentes voies en plus de celles posées en réunions, enfin les 13 000 visites du site Internet, déjà citées.

Ont été présents et sont intervenus dans le débat aussi bien de "simples citoyens" que des personnes se présentant comme des responsables professionnels (des organisations agricoles, des chambres de commerce et d'industrie, d'organismes patronaux) ou des membres d'associations ou enfin des élus ; les maires et conseillers généraux ou régionaux sont fréquemment intervenus en tant que tels, notamment lors des réunions de lancement et des réunions de proximité ; en revanche seuls quelques parlementaires ont été présents et l'on a entendu des critiques s'exprimer contre l'absence des autres et leur manque d'intérêt pour le débat public (ce que l'on a entendu également, et peut-être de la part des mêmes intervenants, dans le débat sur l'EPR).

Cette diversité d'intervenants a permis que tous les points de vue s'expriment et le plus souvent se confrontent et dialoguent ; mais sur certains sujets, le climat était plus passionné, réduisant les échanges et, pour deux réunions qui ont pu cependant être menées à leur terme, l'ambiance a été marquée par l'intolérance, une forte minorité couvrant par ses cris ou par des bruits divers la parole du maître d'ouvrage ou des intervenants dont elle ne partageait pas les positions. Comment faire comprendre que de tels comportements sont de nul effet, car le débat public ne prend en compte et ne rend compte que des arguments, mais qu'ils nuisent à l'image non seulement de leurs auteurs, mais malheureusement aussi du débat public... ?

On peut d'autre part relever, comme le fait M. GIBLIN dans son compte-rendu, que la tonalité a été assez différente selon les lieux : dans la Manche, les opposants à la ligne THT - et au nucléaire - n'ont certes pas été absents, mais dans ce département où les activités nucléaires sont installées depuis des années et qui a été demandeur de l'implantation de l'EPR, les voix favorables au projet ont été nombreuses ainsi que les interventions qui, sans se prononcer sur l'oppor-

tunité de la THT, s'intéressaient à ses conséquences, à leur atténuation ou à leur compensation. En revanche en Ille et Vilaine et plus encore en Mayenne (où sont encore frais les souvenirs de l'opposition à d'éventuelles recherches de l'ANDRA dans le granite), la contestation du projet de THT a été plus nombreuse et plus vive.



Sur le fond, quel a été le contenu du débat et quels ont été ses apports ?

1 / On a beaucoup parlé du projet d'EPR, comme cela était prévisible compte tenu des liens étroits entre les deux projets, et certains ont critiqué le fait que la séparation en deux débats empêche de parler en même temps des deux dossiers liés. En fait, on l'a vu, cela n'a rien interdit et je crois au contraire que l'on peut a posteriori se réjouir que la CNDP ait décidé de consacrer un débat à chaque projet car, vraisemblablement, un débat unique pour les deux projets se serait polarisé sur l'EPR et aurait oublié ou négligé les problèmes propres à la THT.

a - Ceux qui sont opposés au projet d'EPR se déclarent dans le même temps contre le projet de ligne THT qui n'en est que la conséquence et, y étant opposés par principe, n'acceptent pas de discuter de ses modalités ou de ses impacts ; ceux qui sont opposés à la THT remontent à sa cause et contestent l'EPR, sa nécessité ou sa localisation. Cela conduit nombre d'entre eux à mettre en cause la politique énergétique choisie par la France et à plaider pour d'autres choix énergétiques, voire d'autres choix de société ; il y a, comme dans le débat sur l'EPR et pour les mêmes raisons, une forte demande de maîtrise de la consommation d'énergie ; il y a aussi une demande de réorientation de la production vers les sources d'énergie renouvelables, notamment vers l'énergie éolienne – cependant à cela RTE répond que l'origine de l'énergie est neutre et que le besoin de transport, donc de lignes, reste le même.

Toutes ces questions ont été débattues lors de la réunion du 16 Novembre 2005 à Rennes (réunion commune aux deux débats publics) qui, sous le thème général "Alimentation électrique du Grand Ouest" a abordé trois sous-thèmes :

- prévision de la demande d'électricité en France, dans le Grand Ouest et en Bretagne,
- le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production électrique,
- l'impact du choix du mode de production électrique sur le transport d'électricité et la ligne THT.

La discussion a fait apparaître une demande insistante en faveur des économies d'énergie et un souhait d'examiner de façon contradictoire les hypothèses d'évolution de la demande qui sous-tendent le "bilan prévisionnel" de RTE qui est à la base de la programmation des investissements de production électrique ; il est apparu qu'une bonne façon de le faire serait de constituer un groupe de travail réunissant autour des deux CPDP, d'EDF et de RTE, la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, les acteurs institutionnels au niveau régional (dont le Conseil Régional) et des experts indépendants des deux maîtres d'ouvrage, notamment experts associatifs. Ce groupe a rendu compte de l'avancement de ses travaux lors d'une réunion

tenue à Rennes le 8 Février : il a permis de confronter au bilan prévisionnel de RTE, qui n'a pas été invalidé, des scénarios alternatifs finalement assez convergents, à l'exception de celui de l'association Negawatt ; les participants se sont mis d'accord sur le besoin de scénarios plus diversifiés reposant sur des hypothèses bien explicitées ; est d'autre part apparue la nécessité de mieux assurer l'articulation entre projection à moyen terme (2020) où l'objectif essentiel est d'assurer l'équilibre offre-demande et projection à long terme (2050) où l'emportent les objectifs de politique énergétique (comme la réduction d'un facteur 4 des gaz à effet de serre) ; enfin les participants ont souligné l'intérêt d'une approche régionale de ces questions, comme celle qui est engagée en Bretagne.

b - D'autres intervenants contestent non pas tant l'EPR que sa localisation qui impose la ligne nouvelle traversant la Manche, et au-delà. Certains plaident alors pour une production décentralisée, plus proche des utilisateurs et évitant les grands couloirs de lignes, mais se pose le problème des forts besoins des grandes agglomérations... .

On le voit, sur tous ces points, il y a un dialogue sur l'amont du projet, mais très intéressant et sans doute très utile.



**2 /** Sur la nécessité d'une ligne THT, dès lors que la réalisation de l'EPR est posée comme hypothèse de base, il y a eu en fait assez peu de discussion ; relevons d'ailleurs que l'expertise complémentaire dont on reparlera plus loin conclut à la nécessité pour l'équilibre du système d'une ligne nouvelle orientée Nord-Sud.

En effet, ce qui a été clairement exposé par RTE – et qui ne correspond sans doute pas au sentiment généralement admis auparavant – c'est que la ligne nouvelle a pour vocation essentielle d'assurer le maintien du synchronisme du système électrique et que c'est secondairement qu'elle contribue à l'amélioration de l'alimentation du Grand Ouest, que cette amélioration n'est que partielle et en particulier profite peu à la Bretagne à l'Ouest de Rennes (notamment Côtes d'Armor et Finistère) en raison des faiblesses actuelles du réseau.



**3 /** En revanche le débat a fait une grande place aux diverses modalités de réalisation de cette ligne, question à laquelle on peut rattacher celle des alternatives techniques. On se souvient que la CNDP avait demandé à RTE de présenter de façon détaillée dans le dossier du débat les alternatives techniques existantes permettant d'atteindre le même objectif de maintien du synchronisme du système électrique ; cela avait été fait : tout le chapitre 6 du dossier y est consacré. Il est cependant apparu rapidement que la position et les justifications de RTE suscitaient encore des questions et des critiques : certains interlocuteurs l'avaient dit au cours des contacts préparatoires, plusieurs cahiers d'acteurs portaient sur la question. La CPDP, qui avait prévu d'y consacrer une réunion thématique, demanda donc très rapidement à RTE de fournir un document complémentaire sur le sujet

(ce sera le “complément technique” mis sur le site Internet en Décembre) et M. GIBLIN demanda à la CNDP (qui en décida ainsi le 2 Novembre) de faire réaliser une expertise complémentaire sur les alternatives techniques à la ligne THT par un cabinet indépendant qui devrait identifier et analyser les diverses solutions et évaluer leurs conditions de réalisation et leurs impacts.

Au cours des diverses réunions publiques générales comme de la réunion thématique, ce sont l'enfouissement de la ligne ou sa version sous-marine qui ont été le plus souvent demandées, non pour des raisons techniques, mais dans le souci de préserver l'environnement de cette région de bocage, ou dans celui d'éviter ou de réduire les effets des champs électro-magnétiques.

L'expertise complémentaire commandée par la CNDP et réalisée par le Cabinet CESI a fait l'objet d'une présentation publique avant la phase de conclusion du débat ; c'est un travail approfondi dont la qualité a été saluée par tous et qui peut être consulté sur le site Internet. Compte tenu de l'analyse qu'en fait M. GIBLIN dans son compte-rendu, je n'évoquerai que la solution de l'enfouissement qui a été le plus souvent demandée pendant le débat public. Pour CESI, le surcoût pourrait être moindre si on la dimensionnait plus modestement : la ligne souterraine serait de cinq à neuf fois plus chère en investissement que la ligne aérienne selon le nombre de câbles retenu, le surcoût étant d'un facteur 9 pour la ligne comptant quatre tricâbles, solution que RTE estime nécessaire ; l'effet des champs électro-magnétiques serait nettement plus faible ; mais ce serait un défi technique, aucune ligne souterraine de cette longueur n'ayant été réalisée dans le monde à ce jour.

Dans ses commentaires sur cette étude, RTE souligne essentiellement, outre les aspects financiers, que, compte tenu de son objectif de sécurité, il ne peut envisager de sous-dimensionner les ouvrages ni de faire un pari risqué en ayant recours à des solutions non éprouvées.



**4 / Les enjeux économiques.** On l'a vu précédemment, la nouvelle ligne, sans que ce soit son objectif prioritaire, aurait pour effet de conforter un réseau fragile ; les milieux économiques ont souligné leur intérêt pour cette solution qui sécuriserait l'alimentation de leurs activités. De nombreux autres intervenants ont adopté le point de vue inverse en soulignant que les inconvénients, en terme d'impacts ou de risques, l'emporteraient sur les faibles avantages que la région retirerait du projet.

Quant aux enjeux plus directs ou plus immédiats (la création d'emplois liés au chantier ou ensuite à l'exploitation du réacteur), ils ont été rappelés par le maître d'ouvrage, ils ont été évoqués par quelques élus ou acteurs économiques comme une raison de leur soutien au projet d'EPR mais n'ont pas été examinés plus en détail.



**5 /** En ce qui concerne les couloirs de passage des lignes, peu de choses se dégagent du débat public ; même les réunions de proximité ont porté essentiellement sur les questions de



principe et n'ont que peu abordé les aspects directement liés aux territoires. Les raisons déjà évoquées ont pleinement joué : ceux qui sont opposés au principe même de la ligne refusent de débattre de ses modalités de réalisation ou de ses caractéristiques ; ceux qui y sont favorables ou qui, sans prendre position, partent de l'hypothèse qu'elle se fera, s'attachent aussitôt aux conséquences pratiques : c'est le cas de la plupart des responsables agricoles – à l'exception de ceux de la Confédération Paysanne – qui ont précisé leurs exigences quant à la compensation ou à l'indemnisation des gênes ou des dommages subis.



**6 /** Les impacts sur l'environnement, sur les paysages, sur le patrimoine n'ont, pour les mêmes raisons, été que très peu discutés en tant que tels. Plusieurs organismes (organisations agricoles ou associations de défense de l'environnement) ont cependant, notamment dans leurs cahiers d'acteurs, souligné la nécessité de préserver les caractéristiques du paysage de bocage et pour cela de procéder en temps utile aux études d'insertion paysagère de l'ouvrage.

D'autre part une demande est revenue avec insistance : que soit respectée une distance minimum entre la ligne et les habitations ; cette demande résulte à la fois d'un souci de respect du cadre de vie et des préoccupations quant aux effets possibles des lignes sur la santé, que l'on retrouvera plus loin. RTE pendant une partie du débat a répondu en se référant à la réglementation existante et en renvoyant l'examen des cas individuels à la concertation qui aurait lieu lorsque la décision de faire la ligne serait prise et qui permettrait de définir le meilleur tracé possible ; cette attitude était mal acceptée par le public et RTE a su ensuite évoluer et s'engager à ce que la ligne ne surplombe pas les bâtiments existants et s'en éloigne le plus possible – engagement confirmé lors des séances de synthèse. Cet exemple illustre ce que l'on constate souvent dans les débats publics : le public attend du maître d'ouvrage qu'il soit attentif à ses questions et qu'il réponde de façon précise et rigoureuse, mais aussi qu'il soit ouvert et qu'il sache, lorsqu'un problème le mérite, modifier sa position pendant le cours même du débat ; c'est là un facteur qui crée la confiance et modifie favorablement la nature des relations entre les interlocuteurs.



**7 /** Les impacts sur les activités agricoles et sur l'élevage.

Ces questions ont fait l'objet d'une réunion thématique (Saint-Lô – 29 Novembre) qui a permis, après des échanges approfondis, quelques avancées significatives.

Le premier sujet est la santé des animaux d'élevage : selon les experts invités, les études menées depuis une dizaine d'années n'ont pas fait apparaître d'effet des champs électro-magnétiques sur la santé des animaux ; en revanche la proximité d'une ligne THT peut provoquer des courants parasites auxquels les animaux réagissent de façon variable. Sur ce point RTE s'est engagé à prendre en charge le moment venu les diagnostics électriques des bâtiments concernés ainsi que les mesures correctives éventuellement nécessaires ; d'autre part, le représentant du Ministère de l'Agriculture a annoncé que la GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique dans les élevages), qui avait travaillé sur ces questions de 1999 à 2003 et dont la mise en sommeil avait été critiquée, allait être ranimé ; il a pu être annoncé avant la fin du débat public que le protocole nécessaire avait bien été signé entre l'Etat, EDF et RTE.

L'autre sujet est l'impact de la ligne et des pylones sur les sols et sur les activités agricoles. Les agriculteurs et leurs organisations professionnelles demandent que tous ces aspects soient traités avec eux par une concertation en amont de façon à ce que puisse être retenu le tracé ayant le moins d'impact, à ce que soit préparée puis mise en œuvre une politique d'aménagement foncier comportant un volet d'insertion paysagère, enfin que soient correctement indemnisés les dommages subis pendant la phase des travaux comme ensuite les dommages permanents.

RTE a pu répondre en cours de débat à diverses demandes qui avaient déjà été formulées dans les cahiers d'acteurs ; il a rappelé que deux protocoles nationaux négociés avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture étaient prévus pour respectivement les "dommages instantanés" et les "dommages permanents", mais il a reconnu que ceux-ci n'étaient pas parfaitement adaptés aux caractéristiques spécifiques des productions agricoles locales et il a en définitive proposé la conclusion d'une convention spécifique interdépartementale.



**8 /** Reste enfin, et ce fut la question la plus passionnément débattue, le problème des effets des champs électro-magnétiques sur la santé humaine. Comme cela a déjà été le cas pour des projets semblables, les personnes et les associations opposées à la THT ont, avant même le lancement du débat public, appelé l'attention de l'opinion sur les risques pour la santé humaine des lignes THT. La CPDP a veillé à assurer l'information de la population en mettant à sa disposition un certain nombre de documents présentant les études épidémiologiques les plus récentes sur ce sujet (notamment l'enquête Draper, du nom de son auteur, réalisée en Grande-Bretagne et publiée en Juin 2005) ; elle a d'autre part prévu de consacrer une réunion thématique à cette question en y invitant quelques experts internationalement reconnus ; cela imposa d'ailleurs d'en repousser la date car, dans la semaine initialement prévue, avaient lieu sur le même sujet deux conférences internationales et un colloque à l'Assemblée Nationale et ces experts n'étaient plus disponibles.

Cette réunion fut très suivie (600 personnes) et parfois très houleuse ; à l'inquiétude manifeste de beaucoup de personnes s'ajoutait en effet, de la part d'un petit nombre, une attitude agressive faite à la fois de contestation et de suspicion à l'égard des experts qui intervenaient.


Depuis presque 30 ans, cette question a fait l'objet d'une masse de recherches expérimentales et épidémiologiques comme peu de questions sanitaires en ont connu ; le compte-rendu

de M. GIBLIN expose les différentes données du problème et ce qui constitue l'aspect le plus sensible : le fait que des études épidémiologiques montrent une corrélation statistique entre proximité de la ligne THT et surcroît de risque de leucémie chez l'enfant ; même si un lien de cause à effet n'est pas établi, même si le risque porte numériquement sur de faibles chiffres, tout naturellement chaque parent se sent personnellement concerné et veut avoir une réponse certaine, alors que les scientifiques s'efforcent d'analyser de façon jugée abstraite un phénomène et des statistiques et exposent leurs interrogations autant que leurs certitudes. C'est dire que le débat public ne peut, dans le cadre qui est le sien et en un temps bref, prétendre effacer les incompréhensions et rapprocher les points de vue ; au moins aura-t-il apporté le maximum d'informations sur le dernier état de la question et permis à chacun de réfléchir posément au problème, une fois passée la tension de la controverse.



Le présent bilan, dont la rédaction se termine à la mi-Mars, sera rendu public en même temps que le compte-rendu du débat public, à l'occasion d'une conférence de presse que nous avons prévu de tenir avec M. GIBLIN le 20 Avril prochain c'est-à-dire, conformément à la loi, avant l'expiration du délai de deux mois qui suit la clôture du débat ; ces deux documents seront à la même date mis en ligne sur les sites Internet de la CPDP et de la CNDP.

Le maître d'ouvrage RTE disposera alors de trois mois pour arrêter et faire connaître sa décision quant à la suite qu'il donne à son projet ; compte tenu du lien entre le projet de ligne à très haute tension et le projet d'EPR, il attendra logiquement qu'EDF ait pris sa décision sur son projet. Je rappelle que le débat public sur l'EPR s'est terminé le 18 Février 2006 ; mon bilan et le compte-rendu du débat public devraient être rendus publics vers le 10 Avril, permettant à EDF de prendre sa décision quant à l'EPR à compter de cette date et jusqu'au 10 Juillet au plus tard.



Yves MANSILLON